

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 février 2023
Date et heure de la séance : 8 février 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 9
Absent : 1

Présents : Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Pierre MESURE - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Sébastien MORIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Pierre MESURE.

Absent : M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/02/08/008

OBJET : Autorisation du Maire à recruter un Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe contractuel, pour une durée d'un an, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Monsieur PRONONCE expose à l'assemblée qu'un agent titulaire, occupant un poste à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, a fait valoir ses droits à mutation le 1^{er} décembre 2022.

Afin de pallier ce départ, la commune a lancé une procédure de recrutement en diffusant une offre d'emploi sur le site dédié aux recrutements publics *emploi-territorial.fr*, du 15 novembre 2022 au 15 décembre 2022.

Les démarches engagées par la commune pour tenter de pourvoir ce poste par un fonctionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2023, n'ont pas été fructueuses.

Il vous est précisé que l'offre d'emploi diffusée ouvrait le recrutement en question aux candidats contractuels, à titre dérogatoire et en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en application des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Compte tenu que le poste devenu vacant doit être pourvu rapidement pour assurer la continuité du service public mais aussi afin de soulager les équipes en place qui doivent faire face temporairement à une situation de sous-effectif, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 30 janvier dernier, et d'autoriser le Maire, le cas échéant, à engager sur cet emploi permanent un agent contractuel, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, établi en application des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique précité, ainsi qu'il suit :

- Engagement pour une durée d'un an, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe contractuel (correspondant à la catégorie C), échelon 4 (IB 387 - IM 354), à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent des services techniques.

Il vous est précisé pour finir que l'article L332-14 précité autorise une seule fois le renouvellement d'un contrat conclu en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, si la procédure de recrutement par la voie statutaire n'a pu aboutir.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 FEV. 2023
Reçu en préfecture le 13 FEV. 2023

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.